



le trèfle

Le Trèfle,
Espace France Services
32 rue des Romains
67370 Truchtersheim

tél. 03 88 69 60 30
letrefle@kochersberg.fr

La liste des pièces justificatives est régulièrement mise à jour sur :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

LES DEMANDES DE CNI ET/OU DE PASSEPORTS SE FONT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS !

Lundi
14h - 16h30

Mardi
9h - 11h30 / 16h - 18h30

Mercredi et vendredi
9h - 11h30 / 14h - 16h30

Samedi
8h30 - 11h

Les remises des passeports et cartes nationales d'identité seront réalisées sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du bâtiment.

Prise de rdv en ligne possible sur :
www.kochersberg.fr



* Certaines communes dématérialisent les actes (COMEDC). Les usagers n'ont donc plus à fournir ce document lors d'une demande. Plus d'infos sur www.ants.gouv.fr

Première demande de passeport biométrique

- > Présence obligatoire du demandeur majeur (prise d'empreintes)
- > Présence obligatoire du demandeur mineur de plus de 12 ans (prise d'empreintes)
- > Présence obligatoire du demandeur mineur de moins de 12 ans uniquement lors de la demande

Pièces justificatives

(merci de fournir uniquement des originaux, ils vous seront rendus)

Coché pour les pièces nécessaires selon votre situation

1 formulaire complété et signé (récupéré en mairie avant le rdv) ou pré-demande

Pré-demande réalisée sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

accessible sur : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Merci de vous munir de l'imprimé ou du numéro de pré-demande

Pour les mineurs : n°12101*02 / Pour les majeurs : n°12100*02

Carte Nationale d'Identité (CNI) : originale

Valide ou périmée depuis moins de 5 ans

En cas de perte/vol : déclaration de perte ou de vol de la CNI et présentation d'une pièce avec photo (permis de conduire, carte vitale...).

Acte de naissance : original

* Copie intégrale datant de moins de 3 mois

Uniquement si vous n'avez pas de CNI ou de passeport ou si ces derniers sont périmés depuis plus de 5 ans.

1 photo datant de moins de 6 mois

Planche complète fortement conseillée (la découpe se fera sur place).

Récente et conforme aux normes : tête nue, sans lunettes, pourtour du visage - front et cou dégagés, expression neutre, bouche fermée et sans sourire.

1 timbre fiscal

- 86 € pour une personne majeure (validité 10 ans)
- 42 € pour un mineur à partir de 15 ans (validité 5 ans)
- 17 € pour un mineur de moins de 15 ans (validité 5 ans)

Achat sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou chez un buraliste agréé

1 justificatif de domicile datant de moins d'un an : original

Au nom du demandeur ou au nom de l'époux

Dernière facture des ordures ménagères, électricité, gaz, SDEA, téléphone portable, Internet, dernier avis d'imposition ou taxe d'habitation. Attention, une fiche de paie n'est pas considérée comme justificatif de domicile.

EN CAS D'HÉBERGEMENT

Y compris pour les personnes majeures résidant chez leur(s) parent(s)

- Attestation sur l'honneur (disponible en mairie)
- Justificatif original de domicile datant de moins d'un an au nom de l'hébergeur
- Carte Nationale d'Identité originale ou passeport original, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans, de la personne qui héberge le demandeur.

EN CAS DE NOM D'USAGE

- Copie intégrale de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois pour justifier du nom d'épouse
- L'original du jugement de divorce précisant l'autorisation d'utiliser le nom de l'ex-époux
- Acte de décès en cas de veuvage
- Pour les mineurs, attestation sur l'honneur (disponible en mairie) signée par les deux parents + Carte Nationale d'Identité originale ou passeport original, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans, des deux parents.

POUR LES MINEURS

- Carte Nationale d'Identité originale ou passeport original, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans, du parent qui signe la demande + justificatif original de domicile datant de moins d'un an au nom du parent qui signe la demande
- L'original du jugement de divorce (le cas échéant)
- En cas de garde alternée, 2 justificatifs de domicile originaux datant de moins d'un an (un pour chaque parent) + les 2 CNI ou passeport(s) originaux des deux parents, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans du parent.



le trèfle

Le Trèfle,
Espace France Services
32 rue des Romains
67370 Truchtersheim

tél. 03 88 69 60 30
letrefle@kochersberg.fr

La liste des pièces justificatives est régulièrement mise à jour sur :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

LES DEMANDES DE CNI ET/OU DE PASSEPORTS SE FONT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS !

Lundi
14h - 16h30

Mardi
9h - 11h30 / 16h - 18h30

Mercredi et vendredi
9h - 11h30 / 14h - 16h30

Samedi
8h30 - 11h

Les remises des passeports et cartes nationales d'identité seront réalisées sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du bâtiment.

Prise de rdv en ligne possible sur :
www.kochersberg.fr



* Certaines communes dématérialisent les actes (COMEDec). Les usagers n'ont donc plus à fournir ce document lors d'une demande. Plus d'infos sur www.ants.gouv.fr

Renouvellement d'un passeport biométrique

- > Présence obligatoire du demandeur majeur (prise d'empreintes)
- > Présence obligatoire du demandeur mineur de plus de 12 ans (prise d'empreintes)
- > Présence obligatoire du demandeur mineur de moins de 12 ans uniquement lors de la demande

Pièces justificatives

(merci de fournir uniquement des originaux, ils vous seront rendus)

Coché pour les pièces nécessaires selon votre situation

1 formulaire complété et signé (récupéré en mairie avant le rdv) ou pré-demande

Pré-demande réalisée sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) accessible sur : <https://passeport.ants.gouv.fr> / Merci de vous munir de l'imprimé ou du numéro de pré-demande
Pour les mineurs : n°12101*02 / Pour les majeurs : n°12100*02

Acte de naissance : original

* Copie intégrale datant de moins de 3 mois

Uniquement si vous n'avez pas de CNI ou de passeport ou si ces derniers sont périmés depuis plus de 5 ans.

Carte Nationale d'Identité (CNI) : originale

Valide ou périmée depuis moins de 5 ans

En cas de perte/vol : déclaration de perte ou de vol de la CNI et présentation d'une pièce avec photo (permis de conduire, carte vitale...).

Ancien passeport : original

Valide ou périmé depuis moins de 5 ans

En cas de perte/vol : déclaration de perte ou de vol et présentation d'une pièce avec photo (permis de conduire, carte vitale...).

1 photo datant de moins de 6 mois

Planche complète fortement conseillée (la découpe se fera sur place).

Récente et conforme aux normes : tête nue, sans lunettes, pourtour du visage - front et cou dégagés, expression neutre, bouche fermée et sans sourire.

1 timbre fiscal

- 86 € pour une personne majeure (validité 10 ans)
- 42 € pour un mineur à partir de 15 ans (validité 5 ans)
- 17€ pour un mineur de moins de 15 ans (validité 5 ans)

Achat sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou chez un buraliste agréé

1 justificatif de domicile datant de moins d'un an : original

Au nom du demandeur ou au nom de l'époux

Dernière facture des ordures ménagères, électricité, gaz, SDEA, téléphone portable, Internet, dernier avis d'imposition ou taxe d'habitation. Attention, une fiche de paie n'est pas considérée comme justificatif de domicile.

EN CAS D'HÉBERGEMENT

Y compris pour les personnes majeures résidant chez leur(s) parent(s)

- Attestation sur l'honneur (disponible en mairie)
- Justificatif original de domicile datant de moins d'un an au nom de l'hébergeur
- Carte Nationale d'Identité originale ou passeport original, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans, de la personne qui héberge le demandeur.

EN CAS DE NOM D'USAGE

- Copie intégrale de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois pour justifier du nom d'épouse
- L'original du jugement de divorce précisant l'autorisation d'utiliser le nom de l'ex-époux
- Acte de décès en cas de veuvage
- Pour les mineurs, attestation sur l'honneur (disponible en mairie) signée par les deux parents + Carte Nationale d'Identité originale ou passeport original, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans, des deux parents.

POUR LES MINEURS

- Carte Nationale d'Identité originale ou passeport original, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans, du parent qui signe la demande + justificatif original de domicile datant de moins d'un an au nom du parent qui signe la demande
- L'original du jugement de divorce (le cas échéant)
- En cas de garde alternée, 2 justificatifs de domicile originaux datant de moins d'un an (un pour chaque parent) + les 2 CNI ou passeport(s) originaux des deux parents, valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans du parent.